

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 40



N°139

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie-Pascale REMY

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Ling LENZI

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Annie VACHER

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/

**OBJET : Approbation de la Convention d'objectifs régissant les rapports entre la ville d'Aubervilliers, la SOLIDEO et Paris 2024 relative au Gymnase Guy Moquet à Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-1, L.2121-29 et L.2121-22-4 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet de convention et ses annexes proposés par la SOLIDEO, et soumis au vote du Conseil d'Administration de la SOLIDEO le 19 Juillet 2023 ;

Vu le contrat d'intérêt national ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'organisation et la préparation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 qui induit la création d'une Société de livraison des équipements olympiques appelée SOLIDEO dont le rôle est la supervision de la construction des équipements olympiques d'entraînement et de compétitions avec toutes les exigences qui en découlent ;

Considérant le fait que les jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 seront les jeux les plus écologiques depuis leur instauration par Pierre de Coubertin en 1896, ce qui impose à tous les maîtres d'ouvrages une excellence environnementale dans la conception et la réalisation des équipements ;

Considérant l'équipement olympique dénommé « Gymnase Guy Moquet » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville qui s'inscrit dans la programmation olympique relative aux sites d'entraînement ;

Considérant qu'un soutien dans le financement de cette infrastructure est apporté à la Ville par la SOLIDEO, et ce à hauteur de 1 530 000 € H.T (valeur octobre 2016) ;

Considérant qu'une convention d'objectif régissant les rapports entre la Ville d'Aubervilliers, la SOLIDEO et l'association Paris 2024 - Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) relative à la reconstruction du Gymnase Guy Moquet à Aubervilliers formalise ce financement et de manière générale la collaboration de l'ensemble des parties contractantes ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention d'objectifs susmentionnée et le financement qu'elle implique au profit de la Ville concernant l'opération de reconstruction du gymnase Guy Moquet à dimensions olympiques au 12 rue

Poisson, au sein du square de Stalingrad situé au 12 rue Bernard et Mazoyer.

Adoption à la majorité par 43 pour , 5 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR) , 3 ne prennent pas part au vote( Maryse EMEL, Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention d'objectif régissant les rapports entre la Ville d'Aubervilliers, la SOLIDEO et l'association Paris 2024 - Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) relative à la reconstruction du gymnase Guy Moquet à dimensions olympiques au 12 rue Poisson, au sein du square de Stalingrad situé au 12 rue Bernard et Mazoyer 93300 Aubervilliers, ainsi que les modalités de financement de l'opération.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce pouvant s'y rapporter.

**DIT** que le financement sera inscrit à l'exercice du budget en cours.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme (Télérecours <https://telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 03/10/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20230928-lmc133202-DE-1-1**  
**Publiée le : 03/10/23**  
**Certifiée exécutoire : 03/10/23**

Le Maire,  
Karine FRANCKET

